



Caisses des congés payés du Bâtiment : 100 millions pour un marché de dupes

Le Cerf s'étonne qu'au moment où la colère de milliers de petits patrons monte contre les caisses de congés payés du bâtiment, ces dernières aient décidé de débloquer 100 millions d'euros pour la réhabilitation de logements sociaux. Si l'idée d'encourager l'investissement dans ce secteur paraît à première vue pertinente, le surcroît d'activité n'ira malheureusement pas aux milliers de TPE-PME du secteur frappées par les reports de chantiers et l'abandon de projets. En effet, les organismes HLM qui décideront d'engager des travaux, lanceront des appels d'offre qui profiteront en priorité aux plus grosses entreprises, les moins exposées du secteur.

Encore une fois, le Cerf plaide en faveur d'aides ciblées en direction des entreprises en manque de liquidités : les Créateurs demandent ainsi depuis plusieurs mois que les entreprises en difficulté puissent reporter et échelonner le paiement des cotisations de congés payés qui sont aujourd'hui réglées jusqu'à un an à l'avance. Ces échéances propres à ce secteur, grèvent lourdement la trésorerie des TPE-PME et entraînent des frais financiers importants auprès de banques qui font porter leur propre responsabilité dans la crise aux entreprises les plus fragiles.

Le Cerf demande également que les caisses de congés payés cessent d'appliquer des pénalités de retard aux entreprises qui ont négocié un échelonnement de leur dette : est-il seulement logique de faire payer une pénalité à une entreprise alors que l'accord qu'elle a signé prévoit la restitution de cette pénalité en cas de respect du plan de remboursement ? Ne vaudrait-il pas mieux simplement appliquer la pénalité en cas de non respect des engagements pris ? Laisser des ressources dans l'entreprise n'est-il pas le meilleur moyen de financer la reprise de son activité ? Ces caisses doivent donc cesser de jouer à la roulette russe avec des entreprises exsangues et avec leurs propres intérêts : chaque entreprise du secteur qui disparaît représente de fait autant de cotisations en moins...

Financement court terme : le Cerf inspire Oséo

Le Cerf martèle depuis plus d'un an que la reprise passera pas une amélioration de la trésorerie des entreprises, autrement dit, le financement de l'activité. Dès le mois de mai 2008, le Cerf plaidait pour que les entreprises puissent transformer leurs facilités de caisse en crédit moyen terme avec la baisse de coût correspondante. Les Créateurs se félicitent donc de la décision d'[Oséo](#) de créer deux fonds de garantie en ce sens - "Renforcement de la trésorerie des entreprises" et "Ligne de crédit confirmé" : le premier est destiné à consolider à moyen terme des concours bancaires court terme, le second à financer le cycle d'exploitation des entreprises.

Si les initiatives d'Oséo vont donc dans le bon sens - 4400 entreprises ont été aidées en cinq mois permettant la mise en place de 450 millions d'euros de prêts bancaires - la réussite des différents dispositifs mis en place dépend toujours du bon vouloir des banques. Une faiblesse originelle maintes fois dénoncée par le Cerf dans la mesure où les établissements de crédit rechignent encore à prêter : le Médiateur du crédit a ainsi débloqué en cinq mois 600 millions d'euros correspondant à des refus de vente, tandis que certaines banques affirment même à leurs clients que les prêts Oséo, ça n'existe pas ! Si le gouvernement a l'indéniable souci d'ajuster sa politique en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins des entreprises, le lobbying de syndicats hors sujet et de banques qui ont oublié le cœur de leur métier, nuit à l'efficacité de son action. Le Cerf insiste donc sur l'urgence à mobiliser les taxes et impôts collectés par les entreprises au nom de l'Etat pour accélérer le financement de l'activité.

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org